



**Fiche signalétique du 19/10/2023, révision 9**

**RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

- 1.1. Identificateur de produit  
Identification du mélange:  
Dénomination commerciale: LEGA EXP KG25  
Code commercial: 70617
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Usage recommandé :  
détergent
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité  
Fournisseur:  
FRA-BER S.R.L.  
Via M.Merisi 40-46  
24051 Antegnate (BG) - Italy  
Tel.+390363905287  
Personne chargée de la fiche de données de sécurité:  
info@fra-ber.it
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence  
Fra-Ber s.r.l. via M.Merisi 40-46, 24051 Antegnate (BG) - Italy, phone: +390363905287  
info@fra-ber.it  
CAV "Ospedale Pediatrico Bambino Gesù" – Roma: 06.6859.3726  
CAV Azienda Ospedaliera Università di Foggia, Foggia: 800.183.459  
CAV "Azienda Ospedaliera A. Cardarelli" - Napoli: 081.545.3333  
CAV Policlinico Umberto I Roma: 06.4997.8000  
CAV Policlinico A. Gemelli Roma: 06.305.4343  
CAV Azienda Ospedaliera "Careggi" U.O. Tossicologia Medica - Firenze: 055.794.7819  
CAV Centro Nazionale di Informazione Tossicologica - Pavia: 0382.24.444  
CAV Ospedale Niguarda - Milano: 02.66.1010.29  
CAV Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXIII - Bergamo: 800.88.33.00  
CAV Centro antiveleni Veneto - Verona: 800.011.858

**RUBRIQUE 2 — Identification des dangers**

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange  
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :  
⚠ Danger, Skin Corr. 1A, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
⚠ Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.  
Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :  
Aucun autre danger
- 2.2. Éléments d'étiquetage  
Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

## Fiche de Données de Sécurité

### LEGA EXP KG25

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Qualité spéciale:

Aucune

Contient:

Tetrasodium EDTA  
 Sodium Hydroxide  
 cocamidopropil betaina

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

Contenu du produit :

Phosphonates, EDTA et sels, Agents de surface cationiques, < 5 %  
 Agents de surface anioniques, Agents de surface amphotères,  
 Agents de surface non ioniques

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens présent en concentration  $\geq 0.1\%$

Autres dangers:

Aucun autre danger

## RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie	Plus d'informations
$\geq 2\% - < 5\%$	Sodium Hydroxide	CAS: 1310-73-2 EC: 215-185-5 REACH 01- No.: 2119457892-27	⚠ 2.16/1 Met. Corr. 1 H290 ⚠ 3.2/1A Skin Corr. 1A H314 Limites de concentration spécifiques: C $\geq 5\%$ : Skin Corr. 1A H314 2% $\leq$ C < 5%: Skin Corr. 1B H314 0,5% $\leq$ C < 2%: Skin Irrit. 2 H315 0,5% $\leq$ C < 2%: Eye Irrit. 2 H319	REACH n° : Polymer: N.A.
$\geq 2\% - < 5\%$	Tetrasodium EDTA	CAS: 64-02-8 EC: 200-573-9 REACH 01- No.: 2119486762-27	⚠ 3.9/2 STOT RE 2 H373 ⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318 ⚠ 3.1/4/Oral Acute	REACH n° : Polymer: N.A.

## Fiche de Données de Sécurité

### LEGA EXP KG25

			Tox. 4 H302 ⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332	
< 2%	cocamidopropil betaina	CAS: 147170-44-3 EC: 931-333-8 REACH No.: 01-2119489410-39	⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412 Limites de concentration spécifiques: C >= 10%: Eye Dam. 1 H318 4% <= C < 10%: Eye Irrit. 2 H319	REACH n° : Polymer: N.A.
< 2%	Aliphatic phosphorous acid, salt		⚠ 2.16/1 Met. Corr. 1 H290 ⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 ⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319	REACH n° : Polymer: N.A.
< 2%	N-(2-hydroxyethyl)-N,N-dimethyl alkyl-C12-14-(even numbered)-1-aminium chloride	EC: 931-275-3 REACH No.: 01-2119484688-17	⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 ⚠ 3.9/2 STOT RE 2 H373 ⚠ 3.2/1C Skin Corr. 1C H314 ⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=1. ⚠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411	REACH n° : Polymer: N.A.

#### RUBRIQUE 4 — Premiers secours

##### 4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

**CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

# Fiche de Données de Sécurité

## LEGA EXP KG25

Aucun

---

### RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction  
Moyens d'extinction appropriés :  
Eau.  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).  
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :  
Aucun en particulier.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange  
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.  
La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers  
Utiliser des appareils respiratoires adaptés.  
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.  
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

### RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Porter les dispositifs de protection individuelle.  
Emmener les personnes en lieu sûr.  
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement  
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.  
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage  
Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques  
Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

### RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.  
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.  
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.  
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.  
Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:  
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités  
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.  
Matières incompatibles:  
Aucune en particulier.  
Indication pour les locaux:  
Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
Aucune utilisation particulière

# Fiche de Données de Sécurité

## LEGA EXP KG25

### RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Sodium Hydroxide - CAS: 1310-73-2

ACGIH - STEL: Plafond 2 mg/m<sup>3</sup> - Notations: URT, eye, and skin irr

ACGIH - TWA: 2 mg/m<sup>3</sup>

#### Valeurs limites d'exposition DNEL

Sodium Hydroxide - CAS: 1310-73-2

Travailleur professionnel: 1.0 03 - Consommateur: 1.0 03 - Exposition: Inhalation humaine  
- Fréquence: Long terme, effets locaux

Tetrasodium EDTA - CAS: 64-02-8

Travailleur professionnel: 1.5 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long  
terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 3 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: 19147.06

Consommateur: 0.6 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets  
systémiques

Consommateur: 1.2 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: 19147.06

Consommateur: 25 frab.11 - Exposition: frab.1 - Fréquence: Long terme, effets  
systémiques

cocamidopropil betaina - CAS: 147170-44-3

Travailleur professionnel: 12.5 mg/kg - Consommateur: 7.5 mg/kg - Exposition: Cutanée  
humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 44 03 - Consommateur: 7.5 mg/kg - Exposition: Inhalation  
humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

N-(2-hydroxyethyl)-N,N-dimethyl alkyl-C12-14-(even numbered)-1-aminium chloride

Travailleur professionnel: 1.25 frab.11 - Consommateur: 0.9 frab.11 - Exposition: Cutanée  
humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 2.2 03 - Consommateur: 3.1 03 - Exposition: Inhalation humaine

- Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 0.9 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets  
systémiques

Consommateur: 0.02 % w/w - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme,  
effets locaux

#### Valeurs limites d'exposition PNEC

Tetrasodium EDTA - CAS: 64-02-8

Cible: Eau douce - valeur: 2.2 mg/l

Cible: 08 - valeur: 1.2 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.22 mg/l

Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.72 mg/kg

Cible: 09 - valeur: 43 mg/l

cocamidopropil betaina - CAS: 147170-44-3

Cible: Eau douce - valeur: 0.0135 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.00135 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 1 04

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.1 04

Cible: 09 - valeur: 3000 mg/l

Cible: 12 - valeur: 0.8 04

N-(2-hydroxyethyl)-N,N-dimethyl alkyl-C12-14-(even numbered)-1-aminium chloride

Cible: 12 - valeur: 0.61 mg/kg

Cible: 09 - valeur: 190 03

Cible: 13 - valeur: 16.7 mg/kg

Cible: Eau douce - valeur: 4 03

Cible: Eau marine - valeur: 0.4 03

Cible: Aquatique, libération temporaire - valeur: 1.4 03

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 4.8 04

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.48 04

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

## Fiche de Données de Sécurité LEGA EXP KG25

Lunettes avec protection latérale.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui offrent une protection complète à la peau, par exemple. caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

gants nitrile; min. le temps de rupture des gants est: 480 min; l'épaisseur du gant est: 0.38 mm

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

### RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	incolore	--	--
Odeur:	inodore	--	--
Point de fusion/point de congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	N.A.	--	--
Inflammabilité:	N.A.	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N.A.	--	--
Point éclair:	>100 °C	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
pH :	13.4 ± 0.5	--	--
Viscosité cinématique:	N.A.	--	--
Hydrosolubilité:	soluble	--	--
Solubilité dans l'huile :	partiellement soluble	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--

## Fiche de Données de Sécurité

### LEGA EXP KG25

Densité et/ou densité relative:	1.09 +/-0,05 g/cm <sup>3</sup>	--	--
Densité de vapeur relative:	N.A.	--	--
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	N.A.	--	--

#### 9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Température de stockage:	5°C < x < 20°C	--	--

---

## RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité  
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique  
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses  
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter  
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles  
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux  
Aucun.

---

## RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008  
Informations toxicologiques sur le produit :

LEGA EXP KG25

- a) toxicité aiguë  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée  
Le produit est classé: Skin Corr. 1A H314
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Le produit est classé: Eye Dam. 1 H318
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- e) mutagénicité sur les cellules germinales  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- f) cancérogénicité  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- g) toxicité pour la reproduction  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique  
Non classé

## Fiche de Données de Sécurité

### LEGA EXP KG25

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) danger par aspiration  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :
- Tetrasodium EDTA - CAS: 64-02-8
- a:  
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 1.780 mg/kg - Notations: Linee Guida 401 OECD  
Test: EC54 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 1 mg/l - Durée: 4h - Source: Metodo: Linee Guida 412 TEST OECD - Notations: Atmosfera test: polvere/nebbia
- b:  
Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Non
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:  
Test: Irritant pour les yeux - Voie: 18202.OCCHI - Espèces: Lapin Oui - Source: OECD 404
- cocamidopropil betaina - CAS: 147170-44-3
- a:  
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg - Notations: OECD Guideline 401  
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Notations: OECD Guideline 402
- b:  
Espèces: Lapin 02 - Notations: OECD Guideline 404
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:  
Espèces: Lapin
- N-(2-hydroxyethyl)-N,N-dimethyl alkyl-C12-14-(even numbered)-1-aminium chloride
- a:  
Test: frab - Voie: Orale - Espèces: Rat 1000 mg/kg
- b:  
Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Oui - Durée: 4h
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:  
Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Inhalation Non
- e) mutagénicité sur les cellules germinales:  
Test: EC68 - Voie: IN VITRO - Espèces: Salmonella typhimurium Négatif  
Test: Test d'aberration chromosomique - Voie: IN VITRO Négatif
- 11.2. Informations sur les autres dangers  
Propriétés perturbantes le système endocrinien:  
Aucun perturbateur endocrinien present en concentration  $\geq 0.1\%$

---

## RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

- 12.1. Toxicité  
Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
- LEGA EXP KG25  
Non classé pour les dangers pour l'environnement  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sodium Hydroxide - CAS: 1310-73-2
- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: frab4 - Espèces: frab8 40.4 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: TEST: immobilizzazione
- Tetrasodium EDTA - CAS: 64-02-8
- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: frab5 - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 96  
Point final: frab4 - Espèces: frab6 140 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: DIN 38412  
Point final: frab4 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 72
- b) Toxicité aquatique chronique:



## Fiche de Données de Sécurité

### LEGA EXP KG25

Point final: NOEC - Espèces: frab22 > 25.7 mg/l - Durée h: 840 - Remarques: TEST  
OECD 210

Point final: NOEC - Espèces: frab6 > 25 mg/l - Durée h: 504

cocamidopropil betaina - CAS: 147170-44-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1 mg/l - Remarques: OECD 203

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons FRAB1 1 mg/l - Remarques: OECD Guideline 210

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie FRAB1 1 mg/l - Remarques: OECD Guideline 211

e) Toxicité pour les plantes:

Point final: EC50 - Espèces: Plante aquatique > 1 mg/l - Remarques: OECD Guideline 201

N-(2-hydroxyethyl)-N,N-dimethyl alkyl-C12-14-(even numbered)-1-aminium chloride

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons 4.2 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Metodo:  
OECD - linea guida 203

Point final: EC50 - Espèces: Crostacei 0.19 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Metodo:  
OECD TG 202

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons 0.16 mg/l - Durée h: 672 - Remarques: Metodo:  
OECD TG 210

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie 0.1 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: Metodo:  
OECD TG 211

e) Toxicité pour les plantes:

Point final: NOEC - Espèces: Plante aquatique 12.3 mg/kg - Durée h: 504 - Remarques:  
Metodo: OECD - linea guida 208

Point final: NOEC - Espèces: Plante aquatique 4.12 mg/kg - Durée h: 504 - Remarques:  
Metodo: OECD - linea guida 208

Point final: NOEC - Espèces: Plante aquatique 111 mg/kg - Durée h: 504 - Remarques:  
Metodo: OECD - linea guida 208

Point final: NOEC - Espèces: Algues 0.02 mg/l - Durée h: 672

Point final: EC50 - Espèces: Algues 0.14 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Metodo: OECD  
TG 201

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun

Sodium Hydroxide - CAS: 1310-73-2

Biodégradabilité: 5

Tetrasodium EDTA - CAS: 64-02-8

Biodégradabilité: frab22

cocamidopropil betaina - CAS: 147170-44-3

Biodégradabilité: Facilement biodégradable

N-(2-hydroxyethyl)-N,N-dimethyl alkyl-C12-14-(even numbered)-1-aminium chloride

Biodégradabilité: frab1 - Test: Fra Biodegradability - Durée: 28D - %: 87 - Remarques:  
Test aerobico

Biodégradabilité: frab1 - Test: frab6 - Durée: FRAB15 - %: 100

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Tetrasodium EDTA - CAS: 64-02-8

Test: BCF- Facteur de bioconcentration 1.8 - Remarques: pesce persico

Test: frab1 -13

cocamidopropil betaina - CAS: 147170-44-3

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable

N-(2-hydroxyethyl)-N,N-dimethyl alkyl-C12-14-(even numbered)-1-aminium chloride

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: frab1 2.3 - Remarques: Metodo: Normativa  
(CE) n. 440/2008, allegato, A.8

#### 12.4. Mobilité dans le sol

cocamidopropil betaina - CAS: 147170-44-3

Mobilité dans le sol: Mobile

N-(2-hydroxyethyl)-N,N-dimethyl alkyl-C12-14-(even numbered)-1-aminium chloride

## Fiche de Données de Sécurité LEGA EXP KG25

Mobilité dans le sol: Pas mobile - Test: Koc 3674-254926 - Remarques: Linea Guida 106  
OECD

- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB  
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien  
Aucun perturbateur endocrinien present en concentration  $\geq 0.1\%$
- 12.7. Autres effets néfastes  
Aucun

---

### RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets  
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

### RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport



- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification
  - ADR-UN Number: 3267
  - IATA-UN Number: 3267
  - IMDG-UN Number: 3267
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
  - ADR-Shipping Name: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (sodium hydroxide, aliphatic phosphorous acid, salt)
  - IATA-Shipping Name: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (sodium hydroxide, aliphatic phosphorous acid, salt)
  - IMDG-Shipping Name: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (sodium hydroxide, aliphatic phosphorous acid, salt)
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
  - ADR-Class: 8
  - ADR - Numéro d'identification du danger :80
  - IATA-Class: 8
  - IATA-Label: 8
  - IMDG-Class: 8
- 14.4. Groupe d'emballage
  - ADR-Packing Group: II
  - IATA-Packing group: II
  - IMDG-Packing group: II
- 14.5. Dangers pour l'environnement
  - ADR-Polluant environnemental: Non
  - IMDG-Marine pollutant: No
  - IMDG-EmS: F-A , S-B
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
  - ADR-Subsidiary hazards: -
  - ADR-S.P.: 274
  - ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 2 (E)
  - IATA-Passenger Aircraft: 851
  - IATA-Subsidiary hazards: -
  - IATA-Cargo Aircraft: 855
  - IATA-S.P.: A3 A803
  - IATA-ERG: 8L
  - IMDG-Subsidiary hazards: -

## Fiche de Données de Sécurité

### LEGA EXP KG25

IMDG-Stowage and handling: Category B SW2

IMDG-Segregation: SG35 SGG18

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI  
N.A.

---

#### RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Composés Organiques Volatils - COV = 0.00 %

Substances volatiles CMR = 0.00 %

COV halogénés à phrase de risque R40 = 0.00 %

Carbone organique - C = 0.00

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

---

#### RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

70617/9

Page n. 11 de 13

## Fiche de Données de Sécurité

### LEGA EXP KG25

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H332 Nocif par inhalation.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Met. Corr. 1	2.16/1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1A	3.2/1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	3.2/1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT RE 2	3.9/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Paragraphs modified from the previous revision:

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers  
RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

## Fiche de Données de Sécurité

### LEGA EXP KG25

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Corr. 1A, H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.  
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre,  
Commission of the European Communities  
SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van  
Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.